



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question au Gouvernement n° 3690

Texte de la question

VENTE DES MÉDICAMENTS

M. le président. La parole est à Mme Catherine Lemorton, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Mme Catherine Lemorton. Avant de poser ma question à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, je veux lui rappeler les chiffres suivants : 500 milliards d'euros de dettes en plus, c'est vous ! 75 milliards d'euros de cadeaux fiscaux, c'est vous ! Et 10 % de chômeurs en plus, c'est vous ! C'est pourquoi je vous demande de reprendre votre calme pour écouter ma question et être en mesure d'y répondre sans vous énerver.

(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC - Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)

Monsieur le ministre, le 22 septembre dernier, lors du congrès des ruralistes, votre collègue Bruno Le Maire a évoqué de nouvelles pistes de diversification pour les débiteurs de tabac. Parmi elles, une mesure a particulièrement retenu l'attention du groupe socialiste, radical et citoyen, tant elle nous a semblé en complète contradiction avec une politique de santé publique.

Il s'agit en effet de proposer la distribution de médicaments d'usage courant aux débiteurs de tabac. Monsieur le ministre, imaginez demain un client venant acheter son paquet de cigarettes et prenant, dans le même temps, un sirop contre la toux - une toux potentiellement causée par la consommation de tabac ! (*" Incroyable ! " sur les bancs du groupe SRC.*)

Monsieur le ministre, à l'heure où le scandale du Mediator met en avant les carences de notre système de pharmacovigilance, où le dossier pharmaceutique se développe dans notre pays et permet un suivi de la consommation de médicaments des patients, où un accord entre l'Agence du médicament et l'ordre des pharmaciens vient d'être signé pour informer encore plus rapidement les pharmacies des retraits et rappels de lots défectueux de médicaments...

M. Jean-Michel Ferrand. Et bla-bla-bla ! Et bla-bla-bla !

Mme Catherine Lemorton. ...nous sommes abasourdis par les propos de M. Le Maire. Le problème, c'est que M. Le Maire est le coordinateur du projet pour le futur candidat de l'UMP. (*" Eh oui ! " sur les bancs du groupe SRC.*) Doit-on y voir l'une des propositions phares du programme de santé publique que Nicolas Sarkozy défendra lors de la campagne de 2012 ?

Monsieur le ministre, qui doit-on croire ? Vous, ministre de la santé, qui défendez, la main sur le cœur, un renforcement de la sécurité sanitaire des médicaments, ou M. Le Maire, ministre de l'agriculture, qui, apparemment, ne sait pas ce qu'est un médicament ? (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*) En tout état de cause, il y a cafouillage au sein de la majorité dans son programme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Christian Paul. Surtout, on reste calme, monsieur le ministre !

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Madame la députée, je ne sais pas à quelle question je dois répondre : à la question sérieuse, ou aux deux autres, qui le sont beaucoup moins ? À celles qui cherchent à susciter la polémique, ou à celle appelant une réponse sérieuse ? (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Mme Catherine Lemorton. Comme toujours, vous allez vous arranger pour ne répondre à rien !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Ne vous énervez pas, madame Lemorton. Le sujet ne mérite pas qu'on s'énerve. Pour ce qui est de la vente de médicaments, vous ne serez pas surprise par ma réponse puisque - ce n'est pas un secret - vous étiez avec moi, à Bordeaux, il y a quelques semaines ("*Ah bon ?*" *sur les bancs du groupe UMP*), lors d'un congrès pharmaceutique important. Vous étiez même au premier rang, mais rassurez-vous, je ne dirai à personne que vous avez applaudi certains propos.

Mme Catherine Lemorton. Bien sûr !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Je vais répéter, en revanche, ce que j'ai dit devant vous lors de ce congrès : le médicament, qui n'est pas un produit comme les autres, a vocation à être vendu dans les officines pharmaceutiques. Je le répète : dans les officines pharmaceutiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*) Mais ce n'est pas une surprise pour vous.

Le médicament n'est pas un produit comme les autres, ce n'est pas un bonbon : sa vente doit s'accompagner de conseils délivrés dans l'officine, par le pharmacien et par personne d'autre. Voilà la réalité de notre politique. Cela étant, madame Lemorton, si vous êtes, comme nous, attachée à l'avenir des officines pharmaceutiques, il faut aussi que vous votiez l'article 39 du PLFSS - et l'ensemble du PLFSS - qui va apporter les garanties nécessaires à la profession de pharmacien.

Mme Catherine Lemorton. Nous avons voté cet article.

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Oui mais attendez, la politique - et c'est notamment vrai au sujet de la pharmacie -, cela ne consiste pas à trier les dispositions pour ne retenir que celles qui vous arrangent et sont susceptibles de vous rendre populaire. Il faut assumer l'ensemble d'une politique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Nous souhaitons, pour notre part, un véritable avenir pour l'officine, seul endroit où les médicaments doivent se vendre.

Enfin, dans les propos que vous avez tenus au début de votre question, vous avez oublié quelque chose. Dans les projets politiques, on verra qui fait le plus pour la santé des Français - nous - et qui tient les propos démagogiques : vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Lemorton](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3690

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 novembre 2011